

Déclaration liminaire SUD Santé Sociaux CMP CC66-79-CHRS du 20 février 2024.

La Fédération Sud Santé sociaux rappelle que dans la convention collective 66, le SMIC actuel (1766,92 euros brut) se situe entre les coefficients 411 et 412, ce qui rend inopérant 7 échelons sur 11 pour la grille des agents de bureau et des agents de service intérieur, 4 échelons sur 11 pour les agents administratifs et les ouvriers qualifiés, et tous les échelons inférieurs à 412. Idem pour la convention CHRS.

Nexem ne peut s'exonérer de l'obligation légale issue de la loi du 16 Aout-2022, « *portant mesures d'urgences pour la protection du pouvoir d'achat* » qui oblige à négocier les salaires dans les conventions collectives dès lors que le SMIC est augmenté. A défaut, le ministère du travail pourrait arrêter une fusion administrative : est-ce la volonté de Nexem ?

Nous refusons de croire que Nexem s'opposerait toute évolution salariale ou toute augmentation de la valeur du point, pour participer à la fragilisation de la convention collective 66, accélérant, à dessin, son obsolescence : Nexem chercherait-elle in fine à justifier le projet de convention collective d'Axess instaurant notamment des systèmes classants ?

La Fédération Sud Santé Sociaux propose, via plusieurs accords proposés à la signature dès aujourd'hui, de faire évoluer la situation conventionnelle pour corriger la situation salariale dramatique de notre CC66.

La Fédération Sud Santé Sociaux souhaite faire connaître à Nexem l'état des mobilisations dans notre secteur : partout, les salariés de nos conventions sont vent debout et de nombreuses mobilisations sont encore à venir. En toute transparence, nous portons à votre connaissance l'appel issu des rencontres du travail social en lutte du 20 et 21 janvier à Aubervilliers, porté par de nombreux syndicats et collectifs à travers tout le pays.

Pour terminer et pour information il y a plus de soixante signataires à cet appel. Nexem savez-vous combien de vos adhérents sont également signataires ?

Paris, le 20 février 2024



URGENCE SOCIALE

APPEL DES 11ÈMES RENCONTRES NATIONALES DU TRAVAIL SOCIAL EN LUTTE

Voté à l'unanimité le 21/01/24 à Aubervilliers

Nous, salarié.es et étudiant.es de l'action sociale, syndiqué.es ou non, regroupant 18 départements et de Belgique, nous sommes réuni.es à l'occasion des 11èmes rencontres nationales du travail social en lutte aux CEMEA d'Aubervilliers

Face aux attaques du gouvernement et du patronat sur l'ensemble de la société, **nous nous mobilisons avec les autres secteurs face aux discriminations et aux inégalités sociales, lors des mobilisations contre la Loi dite Darmanin, contre les inégalités Femmes/Hommes, contre la politique de non hébergement.**

La loi Asile et Immigration vise à précariser toujours plus les étranger.es et à les présenter comme un danger. Une loi qui va amplifier la perte de sens du métier pour de nombreux.ses salarié.es en visant à nous faire appliquer la préférence nationale. Elle va empêcher un certain nombre de droits notamment la régularisation et le droit au logement, droit déjà largement bafoué.

En parallèle, nous appelons l'ensemble des collègues à se mobiliser face à l'urgence sociale concernant nos salaires et nos conditions de travail. Face à l'inflation et à la précarisation des salarié.es d'un secteur féminisé il faut augmenter les salaires ! Et pour cela, augmentons la valeur du point dans le public comme dans le privé, et exigeons les 183€ net pour tou.tes intégrés au salaire de base ! Nous faisons le constat que de nombreux.ses collègues multiplient les emplois amplifiant souffrance et épuisement au travail. L'intérim qui se développe entraîne une discontinuité dans l'accompagnement, casse les dynamiques d'équipes et met en danger les professionnel.les et les populations accompagnées.

PREMIERS SIGNATAIRES :

Commob travail social IDF, Collectif les truffes du social 46, Collectif 51/08, Travail Social en lutte Belgique, Collectif Travail Social du Gard (30), le social castagne (07), Les broyés du social 86, Le social brûle 13, Collectif des indigné.e.s du social 69, Collectif Travail Social en lutte 34, Collectif Travail Social en lutte 44,

Fédération Sud Santé Sociaux, Sud Santé Sociaux 69, Sud Santé Sociaux 29, Sud Santé Sociaux GHU, Sud Santé Sociaux 74, Sud Santé Sociaux 57, Sud Santé Sociaux 12, Sud Santé Sociaux Arc-EA 75, Sud Santé Sociaux 86, Sud Santé Sociaux 31, Sud Santé Sociaux 59, Sud Santé Sociaux 37, Sud Santé Sociaux 81, Sud Santé Sociaux 30/48, Sud Santé Sociaux 37, Sud Santé Sociaux 51, Sud Santé Sociaux 95/60, Sud Santé Sociaux 33, Sud Santé Sociaux 13, Sud Santé Sociaux 44, Sud Santé Sociaux 32, Sud Santé Sociaux 75

CGT Acodège (21), CGT ALEFPA 92, CAS 30 CGT, USD CGT 91, CGT Papillons Blancs 51, CGT Croix Rouge IDF, CGT ALGEEI 46, CGT Action Social 78, CGT Equalis, CGT du CPEY 89, CGT REMM 54, CGT CD57, CGT Sauvegarde 51, CGT Foyer de l'enfance 51, CGT Croix rouge 13, CGT UNAPEI 92, CGT ASE 75,

FO Sauvegarde 93, CNT SSE 44,

Nous dénonçons la volonté du patronat de vouloir imposer dans le cadre des négociations de la Convention Collective Unique Étendue un salaire au mérite et individualisé dans le privé, à l'image de celle du gouvernement déjà débutée dans le public.

La nécessité première d'augmenter les salaires ne suffira pas à endiguer la dégradation des conditions de travail et d'accueil. Pour répondre réellement aux besoins immédiats des salarié.es et des personnes accompagné.es, nous revendiquons l'augmentation des moyens humains et financiers.

Toutes les conditions sont réunies pour un mouvement fort dans le social !

Nous appelons à organiser une montée crescendo de la mobilisation en organisant des actions lors des négociations afin de construire une grève nationale le 4 avril partout en France face à toutes les urgences sociales. Retrouvons nous à Lyon le 27 et 28 juin lors des assises de la protection de l'enfance.

